



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 29 MAI 2019**

**Date de la convocation : 15 mai 2019**

**Sous la présidence de Monsieur Matthieu ROUYEYRE**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°190529\_019  
COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE  
« PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**DÉLIBÉRATION N°190529\_019**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE**  
**« PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 15 mai 2019 fixant le prochain comité syndical le 29 mai 2019 à 14h00 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 14h30,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 mai 2019 à 14h00,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 14h30.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

Le compte administratif soumis à approbation fait apparaître les résultats de l'exercice 2018 du Budget annexe «Prestation de Services Numériques» du Syndicat mixte Gironde Numérique.

Il reprend toutes les écritures des dépenses et recettes de l'exercice 2018 votées, soit au budget primitif, soit lors des décisions modificatives prises en cours d'exercice.

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	79 087,00	212 148,32	291 235,32
Recettes	84 483,82	151 160,41	235 644,23
Résultat de l'exercice	5 396,82	<b>-60 987,91</b>	<b>-55 591,09</b>

Résultat reporté	20 770,28	1 389,00	22 159,28
------------------	-----------	----------	-----------

<b>Résultat de clôture</b>	<b>26 167,10</b>	<b>-59 598,91</b>	<b>-33 431,81</b>
----------------------------	------------------	-------------------	-------------------

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
<u>RAR</u> Dépenses		94 043,86	94 043,86
<u>RAR</u> Recettes		152 743,21	152 743,21
Solde <u>RAR</u>	0,00	58 699,35	58 699,35

<b>Résultat de clôture</b>	<b>26 167,10</b>	<b>-899,56</b>	<b>25 267,54</b>
----------------------------	------------------	----------------	------------------

**DÉLIBÉRATION N°190529\_019**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE**  
**« PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

Le Compte Administratif 2018 présente donc un excédent global de clôture de 25 267,54 euros.

Monsieur, le Président se retire pour le vote sous la présidence de Monsieur Matthieu Rouveyre.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver le compte administratif 2018 du budget annexe « Prestation de Services Numériques »

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 mai 2019

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Matthieu ROUVEYRE

*Annexe : Page signature*